



Vingt et unième session
Kingston (Jamaïque)
13-24 juillet 2015

**Décision du Conseil concernant une demande
d'approbation d'un plan de travail
relatif à l'exploration de nodules polymétalliques
présentée par China Minmetals Corporation**

Le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins,

Agissant sur la recommandation de la Commission juridique et technique,

Notant que le 8 août 2014, conformément au Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone¹, China Minmetals Corporation, parrainée par la République populaire de Chine², a présenté au Secrétaire général de l'Autorité une demande d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration de nodules polymétalliques,

Rappelant qu'aux termes du paragraphe 6 a) de la section 1 de l'annexe à l'Accord concernant l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982³, une demande d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration est étudiée conformément aux dispositions de la Convention, y compris son annexe III, et de l'Accord,

Rappelant également que, conformément au paragraphe 3 de l'article 153 de la Convention⁴ et au paragraphe 6 b) de la section 1 de l'annexe à l'Accord, le plan de travail relatif à l'exploration revêt la forme d'un contrat conclu entre l'Autorité et le demandeur,

Prenant note de l'avis consultatif rendu le 1^{er} février 2011 par la Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins du Tribunal international du droit de la mer,

1. Prend acte du rapport et des recommandations de la Commission juridique et technique concernant la demande d'approbation d'un plan de travail

¹ ISBA/19/C/17, annexe.

² ISBA.21/LTC/5.

³ Résolution 48/263 de l'Assemblée générale, annexe.

⁴ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1833, n° 31363.



relatif à l'exploration de nodules polymétalliques présentée par China Minmetals Corporation dont le Conseil a été saisi⁵, notamment des paragraphes 29 à 32 du rapport;

2. *Approuve* le plan de travail relatif à l'exploration de nodules polymétalliques présenté par China Minmetals Corporation;

3. *Prie* le Secrétaire général de l'Autorité de donner au plan de travail relatif à l'exploration de nodules polymétalliques la forme d'un contrat entre l'Autorité et China Minmetals Corporation, conformément au Règlement.

*208^e séance
20 juillet 2015*

⁵ ISBA/21/C/2.